

## **CONDITIONS GÉNÉRALES DES VENTES**

### **ARTICLE 1 - Champ d'application**

Les présentes Conditions Générales de Vente s'appliquent, sans restriction ni réserve à tout achat des services de tout diagnostic immobilier : amiante, Diagnostic de Performance Energétique, gaz, plomb, termites, électricité, mesurage, assainissement, analyses, essais et inspections techniques (« les Services ») proposés par **DIAG PRECISION 94** (« le Prestataire ») aux consommateurs et clients non professionnels (« le Client »).

Le Client est tenu d'en prendre connaissance avant toute passation de commande. Le choix et l'achat d'un Service est de la seule responsabilité du Client.

Les coordonnées du Prestataire sont les suivantes :

**DIAG PRECISION 94 – 2 Quai Pierre Brossolette 94340 . Téléphone : 01 41 94 20 88, Email : [contact94@diag-precision.fr](mailto:contact94@diag-precision.fr).**

Ces conditions s'appliquent à l'exclusion de toutes autres conditions, et notamment celles applicables pour d'autres circuits de commercialisation des Services.

Ces Conditions Générales de Vente sont accessibles à tout moment sur le site Internet et prévaudront, le cas échéant, sur toute autre version ou tout autre document contradictoire.

Sauf preuve contraire, les données enregistrées dans le système informatique du prestataire constituent la preuve de l'ensemble des transactions conclues avec le Client.

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, le Client dispose, à tout moment, d'un droit d'accès, de rectification, et d'opposition à l'ensemble de ses données personnelles en écrivant, par courrier et en justifiant de son identité, à **DIAG PRECISION 94 – 2 Quai Pierre Brossolette 94340** .

Sauf preuve contraire, les données enregistrées par **DIAG PRECISION 94** constituent la preuve de l'ensemble des transactions passées par **DIAG PRECISION 94** et le Client.

La validation de la commande de Services par le Client vaut acceptation sans restriction ni réserve des présentes Conditions Générales de Vente. Le Client reconnaît avoir la capacité requise pour contracter et acquérir les Services proposés. Ces Conditions Générales de Vente pouvant faire l'objet de modifications ultérieures, la version applicable à l'achat du Client est celle en vigueur sur le site internet à la date de passation de la commande.

### **ARTICLE 2 - Commandes**

Les devis, les prises de commandes, l'enregistrement d'une commande, le Client accepte les présentes Conditions Générales de Vente prévue à cet effet et valide sa commande. Le Client a la possibilité de vérifier le détail de sa commande, son prix total et de corriger d'éventuelles erreurs avant de confirmer son acceptation (article 1127-2 du Code Civil). Cette validation implique l'acceptation de l'intégralité des présentes Conditions Générales de Vente et constitue une preuve du contrat de vente.

Il appartient donc au Client de vérifier l'exactitude de la commande, et de signaler immédiatement toute erreur ou omission, notamment relative à l'année de construction du bien immobilier et à sa surface habitable.

Le Client s'engage à produire une attestation de propriété et les factures d'énergie du bien immobilier concerné par la commande de prestations. Le Prestataire se réserve le droit d'annuler ou de refuser toute commande d'un Client avec lequel il existerait un litige relatif au paiement d'une commande antérieure.